



Fiche de poste Encadrant médiation

La Régie de Quartiers du Carcassonnais est une association Loi 1901 née en novembre 1998 et labellisée au Comité National de Liaison des Régies de Quartier (CNLRQ). En cohérence et dans le respect de la Charte, elle intervient sur deux principaux secteurs d'activité :

- L'insertion au travers plusieurs dispositifs adaptés aux besoins et à la situation des habitants en situation de précarité (service de 1er accueil professionnel, Chantiers Tremplin, dispositifs de l'IAE, postes en contrat aidé type PEC).
- La Proximité, le lien social et la participation citoyenne grâce au travail d'une équipe de médiateurs chargée de favoriser le respect du cadre de vie, l'accès aux droits, la participation des habitants, le développement de la citoyenneté et des pratiques solidaires. Ce pôle intervient également sur un volet médiation préventive, lutte contre la précarité énergétique et l'exclusion numérique.

I. Contexte

Depuis plus de 20 ans, la Régie de Quartiers conduit des actions de médiation dans les domaines de la tranquillité publique et du respect du cadre de vie. Le déploiement de ces actions repose sur une équipe de médiateurs adultes-relais. Pour mieux remplir ses obligations en matière d'accompagnement et de montée en compétences de ces professionnels mais également pour une intervention globalement plus efficace, l'association recrute un médiateur encadrant formé et en CDI. Il devra assurer une formation des équipes au plus près des besoins, capitaliser les connaissances du terrain et des différents intervenants tout en répondant de manière adaptée aux sollicitations des habitants et des partenaires. Ce recrutement permettra également de libérer du temps à la responsable pour qu'elle puisse accomplir plus sereinement l'ensemble de ses missions.

II. Objectifs généraux

Sous l'autorité de la responsable « proximité, lien social et participation citoyenne », l'encadrant(e) définit et met en œuvre les conditions nécessaires à la réalisation de la mission de la structure qui l'emploie. Il (elle) fournit aux salariés en parcours d'insertion, l'accompagnement professionnel nécessaire à la réalisation des différents services et à l'acquisition des compétences et des comportements professionnels favorisant leur insertion professionnelle future.

Il(elle) intervient en cohérence et en complémentarité avec les autres professionnels de la Régie de Quartiers du Carcassonnais et en conformité avec les attentes et les missions de ses différents partenaires et financeurs.

III. Modalités d'intervention

- Prise en charge de manière individuelle et/ou collective des salariés et des habitants
- Réalisation de reporting quantitatif et qualitatif et rédaction de bilans

IV. Qualités requises

- Capacité à analyser et à évaluer des pratiques professionnelles
- Capacité confirmée à la communication et à la pédagogie (écoute, disponibilité, qualités relationnelles, sens du contact)

- Capacité à travailler en équipe et en partenariat
- Capacité à rendre compte
- Rigoureux(euse), organisé(e) et disposant d'un esprit d'analyse et de synthèse

V. **Compétences et connaissances requises**

- Formation supérieure dans le domaine de la médiation, idéalement diplômé(e) du titre d'encadrant de dispositifs de médiation
- Compréhension et maîtrise des enjeux liés à la posture professionnelle et à la déontologie propre à la médiation
- Maîtrise des thématiques suivantes : respect et amélioration du cadre de vie, tranquillité publique, prise en charge des jeunes en risque de rupture ou de marginalisation, accès aux droits, participation citoyenne...
- Bonne maîtrise des logiciels de bureautique (traitement de texte, tableur, présentation...)
- Connaissance des enjeux des contrats de ville et de leur environnement

VI. **Responsabilités**

- Prendre les initiatives nécessaires pour réaliser les missions confiées
- Adopter une attitude professionnelle dans le respect du projet associatif et du code déontologique définis par la Régie de Quartiers et ses partenaires (notamment la confidentialité des données)
- Participer aux différentes réunions d'équipe, des pôles, des partenaires

VII. **Les missions**

1) **Encadrement des médiateurs adultes-relais :**

- Animer et motiver l'équipe pour qu'elle remplisse les objectifs de travail (intégration, gestion des relations inter individuelles, relation d'autorité...).
- Lancer, suivre et contrôler l'activité des médiateurs (constitution des équipes, coordination des activités...).

2) **Formation des salariés en situation de travail :**

- Définir et organiser les situations de travail de telle sorte que les médiateurs développent des compétences (cohérence entre les missions et les compétences de chacun, transfert de savoir-faire, appropriation des règles liées à la déontologie, à la posture professionnelle, capacité à aller vers...).
- Evaluer et favoriser les progressions (évaluation des compétences, valorisation des compétences, utilisation des outils de suivi et d'évaluation...).

3) **Organisation et participation aux différentes activités autour de la médiation « tranquillité publique » :**

- Favoriser le respect et l'amélioration du cadre de vie : sensibiliser les habitants au respect du cadre de vie par le biais d'actions collectives et/ou individuelles, assurer une veille technique des lieux et des installations, signaler toutes dégradations ou tous dysfonctionnements aux services compétents et permettre une intervention corrective la plus rapide possible, faciliter le lien entre les habitants et les autres intervenants techniques de la Régie de Quartiers ou de ses partenaires...
- Pacifier les relations et prévenir les conflits : intervenir auprès des habitants pour veiller à la tranquillité publique, repérer et prévenir les situations conflictuelles ou pouvant contribuer à de l'insécurité, assurer une médiation soit à sa propre initiative, soit à la demande des habitants ou des partenaires, accueillir et orienter certains intervenants pour faciliter une continuité des services publics, assurer une présence régulière et rassurante sur les quartiers prioritaires et plus particulièrement dans les lieux qui le nécessitent particulièrement...

- Participer à la prise en charge des jeunes en risque de rupture ou de marginalisation : assurer une communication sur les animations proposées localement, assurer une sensibilisation générale aux risques des addictions...
- Faciliter l'accès aux droits et à la santé : soutien aux démarches administratives, lutte contre la précarité énergétique, informer les clientèles vulnérables de La Poste...
- Agir en faveur de la participation citoyenne : organiser des activités / des réunions participatives...

VIII. Le poste

- CDI
- Prise de poste : dès que possible
- Temps de travail hebdomadaire : 35 heures
- Rémunération selon grille de classification du CNLRQ (niveau 3A : 1 908€ brut mensuel)